

GUIDE DU MONITEUR PREMIERS SOINS

FÉVRIER 2019



INTRODUCTION

La Société de sauvetage a conçu ce guide pour aider les Moniteurs Premiers soins (MPS) à enseigner les différents cours du programme Soins d'urgence (PSU). Ce document a été élaboré afin d'accompagner les moniteurs dans la planification et la structure de leurs cours en se référant au *Guide des certificats Soins d'urgence*.

La première section de ce guide dresse un bref historique du PSU de la Société de sauvetage et présente les différents cours. La deuxième section du guide porte sur l'évaluation finale de la formation enseignée. En supplément, certaines fiches techniques seront mises à la disposition des moniteurs via une section réservée du site Internet de la Société de sauvetage. Ces dernières sont un complément d'informations pour mieux outiller le moniteur et ainsi, le préparer aux questions que les candidats pourraient poser.

Ce guide est un outil de travail pour les moniteurs et les futurs moniteurs. Afin d'être efficace, il se doit d'être en constante évolution dans le but de refléter la réalité du cours donné et la progression des candidats. Il se doit aussi d'être utilisé en interaction avec le *Guide des certificats Soins d'urgence*. C'est pour cette raison que la contribution des moniteurs visant l'amélioration de ce guide est la bienvenue et que leurs commentaires seront toujours considérés.

Pour toutes questions ou commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec la Société de sauvetage.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME SOINS D'URGENCE

LE TYPE DE FORMATION

Il est fondamental de définir les besoins du candidat afin de bien l'orienter dans son choix entre les trois types de formations disponibles. Pour définir les besoins du candidat, il suffit de connaître les milieux où le candidat pourrait intervenir en tant que secouriste.

Le premier type de formations est appelé réanimation cardiorespiratoire. Ces formations préparent le candidat à intervenir rapidement lorsqu'un problème cardiorespiratoire survient. Les formations de réanimation cardiorespiratoire de la Société de sauvetage ont toutes des caractéristiques différentes afin de mieux répondre aux besoins des candidats. Les formations RCR/DEA - A, B et C et DEA sont destinées au grand public. Les lettres correspondent à différentes caractéristiques définies à la page 5. La formation RCR/DEA - C - Intervenants professionnels de la santé est destinée aux intervenants professionnels de la santé.

Le deuxième type de formations est nommé secourisme d'urgence. Ces formations comprennent, en plus des éléments des formations de réanimation cardiorespiratoire, les premiers soins d'urgence prioritaire. Cet ajout permet au candidat d'être en mesure d'intervenir dans des situations d'urgence présentant une menace pour la vie. Ce type de formation correspond, à la Société de sauvetage, aux formations de Premiers secours (8 h) qui visent le grand public, les éducateurs en milieu de garde ainsi que les intervenants récréatifs et sportifs.

Le troisième type de formations se nomme secourisme général. Ces formations comprennent, en plus des éléments des formations de secourisme d'urgence, des premiers soins de situations d'urgence secondaire incluant des problèmes médicaux, des problèmes environnementaux, des traumatismes divers et certaines notions générales exclusives à ce type de formations. En plus d'être en mesure d'intervenir dans des situations d'urgence présentant une menace pour la vie, le candidat sera apte à intervenir lors de diverses situations nécessitant des premiers soins moins urgents. Les formations de secourisme général correspondent, à la Société de sauvetage, aux formations de Premiers soins – Général, Premiers soins – Général - IRS et Soins d'urgence aquatique.

LE TYPE D'INTERVENANT EN SECOURISME

Les intervenants en secourisme se divisent aussi en deux catégories. La majorité des candidats formés par l'entremise des cours de la Société de sauvetage sont considérés comme des intervenants grand public. Le rôle de ce type d'intervenant est de réagir, selon les principes appris et pratiqués dans le cadre d'un cours de secourisme, lorsqu'une situation d'urgence survient. Le but principal est de ne pas aggraver l'état de la victime en attendant les secours spécialisés. Les premières minutes suivant un malaise ou un accident sont cruciales. Il est donc important de former des secouristes pour intervenir rapidement afin de limiter les conséquences de la situation d'urgence sur la vie de la victime. Il est à noter que les surveillants-sauveteurs sont considérés comme des intervenants grand public. Leurs rôles visent essentiellement la prévention des problèmes médicaux et des traumatismes dans un environnement aquatique et l'intervention lorsqu'une situation d'urgence se présente.

La seconde catégorie d'intervenants est représentée par les professionnels de la santé. Les paramédics, les infirmières et les infirmiers, les médecins et les autres personnes œuvrant dans le domaine hospitalier comme les ergothérapeutes, les physiothérapeutes, les inhalothérapeutes et autres sont des professionnels de la santé. Ils ont des protocoles différents du grand public à respecter. Par exemple, un intervenant professionnel de la santé ne devra pas demander les services préhospitaliers d'urgence dans son milieu de travail lorsqu'une situation d'urgence se présente. L'intervenant devra plutôt communiquer avec son équipe déjà sur place. Certains principes des formations grand public sont donc modifiés afin de respecter les protocoles du milieu de travail de ces professionnels, déjà adapté aux situations d'urgence.

L'HARMONISATION DES CONTENUS

La Société de sauvetage est toujours à l'affût des changements nationaux ou internationaux en matière de soins d'urgence. Le contexte législatif au Québec encadre une infime partie des pratiques en premiers soins. Il est donc essentiel d'appuyer les notions enseignées et les changements de pratique avec des données scientifiques et en soumettant le contenu de nos programmes à notre comité médical. Cette harmonisation des contenus, avec le contexte législatif et les avancées médicales, a pour but de favoriser des interventions efficaces auprès de victimes et ainsi de réduire les complications et l'aggravation de leur état de santé.

FORMATIONS OFFERTES PAR LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Pour obtenir les détails techniques entourant chacune de ces formations, comme le ratio, le matériel requis et la documentation obligatoire, le moniteur doit se référer au *Guide des programmes* de l'année en cours, disponible sur le site Internet de la Société de sauvetage.

RÉANIMATION CARDIORESPIRATOIRE (RCR/DEA A-B-C) ET DÉFIBRILLATION EXTERNE AUTOMATISÉE (DEA)

Les différents certificats de réanimation RCR et de DEA permettent aux candidats d'acquérir les techniques nécessaires à l'administration des soins appropriés pour une victime souffrant d'une obstruction des voies respiratoires ainsi que pour une victime subissant un arrêt cardiorespiratoire. Principalement, ce sont les surveillants-sauveteurs à jour qui sont visés par la formation DEA lorsque l'employeur l'exige.

TABLEAU COMPARATIF DES COURS DE RCR/DEA – SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Type de formation	Nombre d'heures	RCR/DVR	DEA	Prérequis	Validité du brevet
RCR/DEA - A	3 h à 4 h	Adulte	Incluse	Aucun	3 ans
RCR/DEA - B	4 h à 5 h	Adulte ET enfant OU bébé			
RCR/DEA - C	5 h à 6 h	Adulte, enfant ET bébé			
DEA	3 h à 4 h	Révision		Formation RCR à jour ou l'équivalent	

RÉANIMATION CARDIORESPIRATOIRE/DEA – INTERVENANTS PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

Cette formation n'est présentement pas offerte par la Société de sauvetage

ANAPHYLAXIE-SECOURISTES (1,5 HEURE ET 4 HEURES)

Ces deux formations standardisées ont été développées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en 2008 (4 h) et 2011 (1,5 h). En plus d'harmoniser les pratiques, ces cours assurent que l'intervenant maîtrise les protocoles d'administration et démontrent l'utilisation de l'auto-injecteur d'épinéphrine. Au terme de la formation de 4 heures, l'intervenant peut administrer un auto-injecteur à une victime connue allergique ainsi qu'à une victime non connue allergique. Au terme de la formation de 1,5 heure, l'intervenant peut administrer un auto-injecteur d'épinéphrine à une victime connue allergique seulement. La formation de 1,5 heure est obligatoire dans tous les cours de premiers soins (Premiers secours, Premiers soins - Général, Soins d'urgence aquatique et Secouristes en milieu de travail de la CNESST).

PREMIERS SECOURS (PS) (8 HEURES)

Ce certificat prépare le candidat à assumer un rôle de premier intervenant lors d'une situation d'urgence demandant des notions de premiers soins. Le candidat devra prodiguer des traitements d'urgence de base, afin de stabiliser une blessure, tout en attendant les services préhospitaliers d'urgence. La défibrillation externe automatisée (DEA) ainsi que la formation Anaphylaxie-secouristes de 1,5 heure concernant les victimes connues allergiques, sont incluses dans le cadre de ce cours. Selon l'option choisie, les activités, les techniques et les mises en situation seront adaptées.

Cette formation prépare également le candidat à assumer un rôle de prévention en lui permettant de reconnaître rapidement des signes et symptômes anormaux et d'appliquer les mesures nécessaires. Un brevet, valide pour une période de trois ans, est émis au candidat.

PREMIERS SECOURS - SOINS AUX ENFANTS (PS - SAE) (8 HEURES)

Cette formation, répondant aux exigences du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (S-4.1.1, r. 2), est aussi reconnue par l'Association des camps certifiés du Québec (ACQ). Ouvert au grand public, ce cours est principalement destiné aux éducateurs en service de garde ainsi qu'aux moniteurs de camps. Cette formation couvre tous les items de la formation PS en adaptant le contenu aux enfants et aux nourrissons. La fièvre chez les enfants, l'hydratation et l'importance de la protection solaire sont, entre autres, abordés. Un brevet, valide pour une période de trois ans, est émis au candidat.

PREMIERS SECOURS - INTERVENANTS RÉCRÉATIFS ET SPORTIFS (PS - IRS) (8 HEURES)

Cette formation, développée en partenariat avec le Conseil de médecine du sport du Québec (CMSQ), est destinée aux entraîneurs, arbitres, athlètes, gestionnaires de plateaux sportifs ou autres intervenants œuvrant dans le milieu des sports. En plus de couvrir les items de la formation PS, le retrait d'équipements sportifs spécifiques (casque et épaulettes), les facteurs influençant le retour au jeu et certains sujets spécifiques, comme la trousse de premiers soins adaptée à ce milieu et les blessures spécifiques à la pratique du sport, sont abordés. Ce cours peut être adapté selon la nature du sport dans lequel œuvre la clientèle présente. Un brevet, valide pour une période de trois ans, est émis au candidat.

Il est à noter que le moniteur qui souhaite enseigner cette formation doit détenir le brevet Moniteur Premiers secours - Intervenants récréatifs et sportifs.

PREMIERS SOINS - GÉNÉRAL (PSG) (16 HEURES)

Ce certificat prépare le candidat à assumer un rôle d'intervenant lors d'une situation d'urgence demandant des notions de premiers soins particulières. Le candidat devra prodiguer des traitements d'urgence de base afin de stabiliser une blessure tout en attendant les services préhospitaliers d'urgence. Il pourra aussi prodiguer des traitements spécifiques afin d'immobiliser une blessure et intervenir adéquatement lors d'une situation d'urgence mineure. En plus de couvrir tout le contenu du cours PS, cette formation inclut les urgences mineures et les problèmes environnementaux. La défibrillation externe automatisée (DEA) ainsi que la formation Anaphylaxie-secouristes de 1,5 heure concernant les victimes connues allergiques, sont incluses dans le cadre de ce cours.

Cette formation prépare également le candidat à assumer un rôle de prévention en lui permettant de reconnaître rapidement des signes et symptômes anormaux et d'appliquer les mesures nécessaires. Il est à noter que cette formation est préalable à la certification Sauveteur national. De plus, pour les candidats issus du milieu du sauvetage (minimum Médaille de bronze), il est possible de requalifier le brevet PSG en 4 heures. Un brevet, valide pour une période de trois ans, est émis au candidat.

PREMIERS SOINS - GÉNÉRAL - INTERVENANTS RÉCRÉATIFS ET SPORTIFS (PSG - IRS) (16 HEURES)

Cette formation, développée en partenariat avec le Conseil de médecine du sport du Québec (CMSQ), est destinée aux entraîneurs, arbitres, athlètes, gestionnaires de plateaux sportifs ou autres intervenants œuvrant dans le milieu des sports. En plus de couvrir les items du cours PSG, le retrait d'équipement sportif spécifique (casque et épaulettes), les facteurs influençant le retour au jeu et certains sujets spécifiques, comme la trousse de premiers soins adaptée à ce milieu et les blessures spécifiques à la pratique du sport, sont abordés. Ce cours peut être adapté selon la nature du sport dans lequel œuvre la clientèle présente. Un brevet, valide pour une période de trois ans, est émis au candidat.

Il est à noter que le moniteur qui souhaite enseigner cette formation doit détenir le brevet Moniteur Premiers secours - Intervenants récréatifs et sportifs.

SECOURISME EN MER - ÉLÉMENTAIRE

Le contenu de ce cours est toujours en révision pour obtenir l'approbation de contenu auprès de Transports Canada. Pour obtenir les informations relatives à ce cours, veuillez communiquer avec la Société de sauvetage.

SOINS D'URGENCE AQUATIQUE (SUA) (20 HEURES)

Ce certificat permet aux candidats d'acquérir les connaissances et les techniques relatives à l'administration des soins d'urgence en milieu aquatique. L'enseignement est axé sur la vérification des signes vitaux, le choix des priorités et les principes des soins d'urgence aquatiques élémentaires. Les candidats apprennent, grâce à l'approche pratique de ce certificat, les principes des soins à prodiguer pour les blessures rencontrées fréquemment dans les piscines ou dans les lieux de baignade. Le traitement à administrer aux victimes en arrêt cardiorespiratoire est aussi appris. La défibrillation externe automatisée ainsi que la formation Anaphylaxie-secouristes de 1,5 heure concernant les victimes connues allergiques sont incluses dans le cadre de ce cours. Bref, le contenu du cours PSG ainsi que les techniques importantes lors d'une intervention aquatique sécuritaire sont enseignés. Cette formation répond au Règlement sur la sécurité dans les bains publics (B-1.1, r. 11) qui s'applique aux installations aquatiques de moins de 100 m². Donc, cette formation permet d'émettre au candidat un brevet de travail, valide pour une période de deux ans. Il est à noter qu'une requalification d'une durée de 5 heures existe pour les candidats déjà formés qui souhaitent mettre leur brevet à jour.

PLANIFICATION DES COURS

La planification d'un cours est un élément essentiel pour son bon déroulement. Il est primordial de bien répartir son temps en fonction de la durée du cours, des pauses, des repas, des objectifs d'apprentissage et de l'importance des sujets enseignés. L'équilibre entre la théorie et la pratique n'est pas à négliger.

La section suivante présente une proposition de répartition globale des heures ainsi qu'un horaire plausible pour le déroulement de chacun des cours. Toutefois, chaque moniteur a la responsabilité de s'adapter aux changements ou aux défis que présentent ses différents groupes.

RCR ET DEA

La durée des cours de RCR/DEA varie entre 3 et 6 heures selon les items à couvrir. Les cours d'une durée de 3 ou 4 heures peuvent facilement se dérouler en un seul bloc en matinée, en après-midi ou en soirée. Il est recommandé d'offrir une courte pause au milieu de la formation afin que les candidats puissent rester attentifs. Ce moment permet aussi au moniteur de rencontrer les candidats qui présentent des difficultés. Il est aussi possible d'offrir cette formation en matinée et de proposer une formation Anaphylaxie-secouristes (4 heures) en après-midi puisque le cours de RCR/DEA lui est préalable.

En ce qui concerne les cours de 5 ou 6 heures, il est possible de débiter le cours vers 9 h ou 10 h, de proposer une pause de 30 minutes afin que les candidats puissent manger entre deux blocs et de terminer la formation vers 14 h 30 ou 15 h 30. Cette formation peut aussi être jumelée à un cours d'Anaphylaxie-secouristes de 1,5 heure, ce qui ultimement, comblera la totalité de journée. La plupart des candidats qui participent à un cours de RCR/DEA - C sont des parents ou des personnes fréquentant des enfants. L'utilisation de l'auto-injecteur fait souvent partie de leurs préoccupations. Considérant la courte durée des cours, il est déconseillé de les enseigner sur plusieurs jours.

TABLEAU COMPARATIF DES COURS DE RCR/DEA – SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Type de formation	Item 2	Item 5	Item 11	Item 12	Item 13	Item 14	Item 15	Item 16	Item 19a	Ratios		Durée du cours (heures)
										Moniteur : Candidats	Mannequins et DEA : Candidats	
RCR/DEA - A	X	X	Adulte			X	X	X	X	1 : 12 à 18*	1 : 3	3 à 4
RCR/DEA - B	X	X	Adulte + enfant OU bébé			X	X	X	X	1 : 12 à 18*	1 : 3	4 à 5
RCR/DEA - C	X	X	Adulte + enfant ET bébé			X	X	X	X	1 : 12 à 18*	1 : 3	5 à 6
DEA			Révision				X	X		1 : 12 à 18*	1 : 3	3 à 4
RCR/DEA - C Intervenants professionnels de la santé	Veuillez communiquer avec la Société de sauvetage pour obtenir les informations concernant l'enseignement de ce cours.											

* Ratio des mannequins de 1: 2 si plus de 12 candidats par moniteur.

Logiquement, les cours de RCR/DEA devraient être planifiés et enseignés selon l'ordre des items. Évidemment, à la discrétion du moniteur, l'utilisation du DEA peut être enseignée après la RCR et avant la DVR. Finalement, selon la durée du cours, le moniteur doit ajuster le temps en fonction du ou des type(s) de victime. En ce qui concerne la formation destinée aux professionnels de la santé, les moniteurs qui font la reconnaissance des acquis (RDA) obtiendront l'information quant aux items à enseigner.

ANAPHYLAXIE-SECOURISTES (4 HEURES ET 1,5 HEURE)

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a mis sur pied un guide du formateur ainsi qu'un guide du participant avec tous les outils nécessaires pour enseigner de façon uniforme cette formation. Tous les documents sont accessibles en format PDF (lisible avec Adobe Reader) via le site Internet du MSSS ainsi que sur le site Internet de la Société de sauvetage.

Depuis le 1er janvier 2013, la Société de sauvetage exige que toutes les formations de premiers soins d'une durée de 8 heures ou plus intègrent la version 1,5 heure. Logiquement, ce volet est enseigné lorsque les problèmes respiratoires (item 19b) sont abordés. Toutefois, si le moniteur souhaite inclure la version 4 heures à un cours de premiers soins, il doit prévoir 4 heures supplémentaires et transmettre la feuille d'examen Anaphylaxie-secouristes 4 h en même temps que la feuille d'examen du cours principal.

Il est à noter que la formation Anaphylaxie-secouristes d'une durée de 1,5 heure peut aussi être donnée dans un contexte de cours unique. Il faut donc prévoir quelques minutes pour l'introduction et quelques minutes pour la conclusion.

HORAIRE DES FORMATIONS ANAPHYLAXIE-SECOURISTES

	1,5 heure	4 heures	Commentaires
Inscription et mot de bienvenue	15 minutes	15 minutes	La période de 15 minutes n'est pas comprise dans le 1,5 heure de la formation. S.O. si la formation est déjà intégrée dans une formation.
La réaction allergique sévère de type anaphylactique	20 minutes	30 minutes	1,5 heure = victime connue allergique seulement
Démonstration de l'utilisation des auto-injecteurs	15 minutes	15 minutes	
Correction du prétest	15 minutes	15 minutes	
Pause	S.O.	15 minutes	
Mises en situation pratiques (stations pratiques)	35 minutes	135 minutes	1,5 heure = 4 scénarios 4 heures = 10 scénarios
Questions et retour sur la formation	5 minutes	15 minutes	

FORMATIONS DE PREMIERS SOINS (8 HEURES ET PLUS)

Les formations de premiers soins sont offertes selon un horaire respectant une limite de 8 heures de cours par jour. Par exemple, une formation de PS peut s'offrir en une journée, un PSG en deux jours et un SUA en trois journées ou en une soirée et deux journées. Il est possible de décortiquer les formations. Cela permet de les répartir en plusieurs soirées, matinées ou après-midis qui se suivent ou non. Il est donc possible de laisser une semaine entre les cours. Par exemple, une formation de PSG peut être répartie sur deux samedis. Le temps de repos entre les cours peut s'avérer bénéfique pour les candidats. Ils disposent ainsi d'une période d'assimilation où des questions peuvent émerger. Néanmoins, il est recommandé de ne pas étaler une formation de premiers soins sur plus de deux semaines.

La Société de sauvetage propose une progression des formations divisée en blocs de quatre heures. Cette proposition permet d'orienter et d'aider le moniteur dans ses planifications. De plus, il est possible de créer un groupe mixte lors des deux premiers blocs avec des candidats du PS et du PSG. Toutefois, le moniteur n'est pas tenu de respecter cette proposition puisqu'elle est facultative.

La durée consacrée à chacun des items inclut le temps d'enseignement, de pratique et de mises en situation. Le nombre de candidats, le ratio de candidats par mannequin, le type de formation ainsi que le type de clientèle influencent la durée consacrée à chacun des items. Le moniteur peut donc modifier à son gré la progression

proposée. Par exemple, l’item 12, *Obstruction des voies respiratoires – Adulte, enfant et bébé conscients*, peut être enseigné dans le second bloc si les autres items prennent plus de temps. De plus, il est évident que l’item 11, *Techniques de réanimation – Adulte, enfant et bébé*, prendra plus de temps dans un PSG puisqu’il faut aborder les trois types de victimes. Il est à noter que pour les PS - IRS, PS – SAE et PSG - IRS, le moniteur devrait répartir le temps consacré à l’item 24b au courant de la journée. Malgré la liberté d’organisation de la formation, il est peu recommandé de déplacer des items de RCR ou relatifs au DEA puisqu’il faudrait prévoir plusieurs fois les mannequins et les DEA de pratique.

Il est possible, dans la planification, de combiner certains items. Par exemple, lors d’un exercice de récupération d’une victime blessée, intégrer une partie pratique des traitements relatifs aux traumatismes ou aux blessures aux tissus mous peut être intéressant. L’élément essentiel à retenir est que la planification doit être ajustée selon la clientèle et la vitesse d’apprentissage du groupe.

Les mises en situation et les pratiques doivent être toujours liées au contexte des participants. Idéalement, le moniteur doit varier les types de prises en charge et mélanger les sauvetages afin d’optimiser le temps de pratique et d’évaluer la capacité d’adaptation des candidats.

Toutes les recommandations relatives à la durée ou au moment attribué à chacun des items sont présentées à titre indicatif et ont pour but d’orienter le moniteur. Ce dernier peut remodeler le déroulement ainsi que le temps assigné à un item selon son groupe et la logistique spécifique à son cours.

BLOC RÉANIMATION (4 HEURES)

Durée suggérée (minutes)	PS	PS – SAE	PS – IRS et PSG – IRS	PSG et SUA
10			Item 24a : IRS-Prévention	
10	Item 1 : Principes généraux en premiers soins			
10	Item 10 : Chaîne de survie			
15	Item 6 : Anatomie et physiologie			
10	Item 5 : Communications avec les SPU			
20	Item 8 : Examen primaire – Inconscient			
75	Item 11 : Techniques de réanimation - Adulte et enfant	Item 11 : Techniques de réanimation - Enfant et bébé	Item 11 : Techniques de réanimation - Adulte et enfant	Item 11 : Techniques de réanimation - Enfant et bébé
15	Item 14 : Complications de la réanimation ou situations particulières			
15	Item 15 : Connaissances relatives au DEA et à son fonctionnement			
35	Item 16 : DEA et réanimation cardiorespiratoire à 2 secouristes			
15	Item 13 : OVR Inconscient - Adulte et enfant	Item 13 : OVR Inconscient - Enfant et bébé	Item 13 : OVR Inconscient - Adulte et enfant	Item 13 : OVR Inconscient - Adulte, enfant et bébé
20	Item 12 : OVR Conscient - Adulte et enfant	Item 12 : OVR Conscient - Enfant et bébé	Item 12 : OVR Conscient - Adulte et enfant	Item 12 : OVR Conscient - Adulte, enfant et bébé

BLOC URGENCES PRIORITAIRES (4 HEURES)

Durée suggérée (minutes)	PS	PS – SAE	PS – IRS et PSG – IRS	PSG et SUA
15	Item 7 : Appréciation clinique préhospitalière			
10	Item 2 : Aspects légaux d'une intervention			
15	Item 8 : Examen primaire – Conscient			
20	Item 19a : Urgences cardiovasculaires			
25	Item 17 : État de choc / Évanouissement			
20	Item 21 : Hémorragie			
90	Formation : Anaphylaxie 1,5 h du MSSS			
20	Item 19b : Urgences respiratoires (incluant anaphylaxie non-connue)			Item 19b : Urgences respiratoires (incluant anaphylaxie non-connue)
25	Scénarios et questions	Item 24a : IRS - Prévention : Hydratation, fièvre et protection solaire		Scénarios et questions (Item 3 seulement pour SUA : voir Formation SUA)
15			Item 22 : Blessures à la tête / Colonne vertébrale	
10		Item 24b : IRS -Intervention	Item 24b : IRS -Intervention	

BLOC URGENCES SECONDAIRES A (4 HEURES)	
UNIQUEMENT POUR PSG ET SUA	
Durée suggérée (minutes)	PSG - IRS, PSG et SUA
30	Item 18a : Convulsions et problèmes diabétiques
30	Item 19c : Empoisonnement / Intoxication
30	Item 19d : Douleur abdominale
60	Item 9 : Examen secondaire
20	Item 23b : Blessures aux tissus mous
20	Item 23d : Blessures faciales
20	Item 23c : Blessures thoraciques
30	Scénarios et questions

BLOC URGENCES SECONDAIRES B (4 HEURES)		
UNIQUEMENT POUR PSG ET SUA		
Durée suggérée (minutes)	PSG - IRS	PSG et SUA
20	Item 4 : Transport d'une victime blessée	
30	Item 20a : Problèmes reliés au froid	
30	Item 20b : Problèmes reliés à la chaleur	
40	Item 20c : Brûlures	
60	Item 23a : Blessures musculo-squelettiques	
30	Item 22 : Blessures à la tête / Colonne vertébrale	
30	Conclusion Item 24b : IRS – Intervention et scénarios et questions	Scénarios et questions

FORMATION SUA

La formation SUA est semblable à la progression du PSG, mais elle doit être adaptée selon les heures allouées en piscine. Afin de permettre une période de 5 heures en piscine, le moniteur doit condenser la matière de premiers soins du SUA en 15 h plutôt que 16 h. L'item 3, *Procédures d'urgence*, ainsi que l'item 20d, *Noyade mortelle / Noyade non mortelle*, doivent être intégrés lors du déroulement de la formation. L'item 3, *Procédures d'urgence*, peut être abordé lors du bloc 2 au lieu des mises en situation. Lors du bloc 3, il est possible d'aborder à nouveau le sujet en questionnant les candidats sur les procédures d'urgence en place ou à mettre en place dans leur installation. La noyade quant à elle doit, dans la mesure du possible, être abordée avant que les candidats débutent les exercices en milieu aquatique.

Le moniteur doit présenter les techniques de réanimation en milieu aquatique. Des précisions sont apportés dans la fiche technique de l'item 20d, *Noyade mortelle / Noyade non mortelle*.

Il est préférable de diviser le bloc piscine en deux séances plutôt qu'en un seul bloc. Puisque la clientèle visée par le cours n'est pas nécessairement à l'aise dans l'eau et que le contenu est nouveau, il faut s'assurer de leur accorder du temps de pratique. En répartissant le temps alloué pour chaque item sur deux périodes différentes, idéalement deux jours différents, les candidats auront davantage la possibilité d'intégrer les notions pratiquées. Aussi, il sera possible d'ajuster le contenu de la deuxième pratique pour favoriser la progression et l'apprentissage. La période d'évaluation des habiletés, des techniques et des prises en charge doit être planifiée durant les 5 heures.

BLOC PISCINE (5 HEURES)	
Durée suggérée (minutes)	Soins d'urgence aquatique
20	Item 20d : Noyade
60	Item 25 : Entrées / Sorties
100	Item 26 : Blessure à la colonne vertébrale – Milieu aquatique
30	Item 27a : Sauvetage – Victime inconsciente
30	Item 27b : Sauvetage – Victime non-nageur
30	Item 27c : Sauvetage – Victime blessée
30	Item 27d : Sauvetage – Victime submergée

ÉVALUATION DU COURS

La Société de sauvetage prône une évaluation progressive et continue. Par le biais de scénarios, d'activités dirigées, de questions posées en groupe ou individuellement ainsi que par observation de l'exécution de techniques précises, le moniteur peut établir la réussite ou l'échec d'un candidat.

DÉCISION DU RÉSULTAT

Le moniteur doit toujours se poser les questions suivantes :

1. Est-ce que le candidat respecte les principes généraux en premiers soins?
 - Préserver la vie : ne pas mettre sa vie en danger, ni celle de la victime;
 - Prévenir l'aggravation : ne pas aggraver l'état de la victime;
 - Promouvoir le rétablissement : maintenir en vie la victime et favoriser le bon rétablissement;
 - Traiter la victime selon l'ordre logique de priorité des blessures ou des détresses.
2. Est-ce que le candidat atteint les objectifs d'apprentissage de tous les items dans le *Guide des certificats Soins d'urgence*?
3. Est-ce que le candidat atteint les objectifs spécifiques de la formation tels que décrits dans le plan de cours standardisé?

Si le moniteur convient que les principes généraux ont été respectés et que les objectifs d'apprentissage et les objectifs spécifiques ont été atteints pour chacun des items, la réussite du candidat est confirmée. Il peut donc acheminer les résultats d'examen à la Société de sauvetage et annoncer au candidat sa réussite.

REPRISE

Toutefois, si un ou plusieurs principes généraux n'ont pas été respectés ou si le candidat n'atteint pas les objectifs, le moniteur doit intervenir. Il doit d'abord offrir une possibilité de reprise au candidat. Selon l'élément échoué, le moniteur peut explicitement organiser une reprise ou simplement revalider l'item dans le cadre d'un autre exercice. Par exemple, si le candidat a oublié de porter des gants lors d'une intervention impliquant du sang, le moniteur doit le mentionner au candidat. Puis, lors d'une prochaine mise en situation, il s'assurera que ce dernier les portera. Toutefois, si le problème est plus complexe, le moniteur demandera au candidat de reprendre la situation complète après lui avoir expliqué les éléments et les techniques à corriger. Si le candidat corrige la situation, l'item est considéré comme étant réussi. Par contre, si la situation n'est pas corrigée telle qu'attendue, le candidat se trouve en situation d'échec. Pour aider les moniteurs à prendre une décision lorsque la situation est nébuleuse, la Société de sauvetage a produit un arbre décisionnel qui est disponible parmi les fiches techniques mises à la disposition des moniteurs.

RAPPORT DE SITUATION D'ÉCHEC

Pour les formations de moins de 8 heures, le moniteur doit aviser verbalement le candidat qu'il est en situation d'échec lorsque la situation est constatée. Pour les formations de 8 heures et plus, le moniteur doit rencontrer le candidat lors d'une pause afin d'expliquer la situation. Il doit lui remettre un rapport de situation d'échec en cours de formation. Dans tous les cas, il faut indiquer au candidat les items et/ou les techniques à améliorer. Ces informations devront également être inscrites sur le rapport de situation d'échec.

RAPPORT D'ÉCHEC

Si le candidat ne réussit pas un ou des items à la fin de la formation, le moniteur doit compléter un rapport d'échec et indiquer l'échec sur la feuille d'examen qu'il enverra à la Société de sauvetage. Le rapport d'échec sera remis au candidat et une copie sera remise au membre affilié. Le moniteur doit également conserver une copie de tous les rapports d'échec qu'il émet avec les résultats d'examen pendant 5 ans dans ses dossiers.

ANNONCER UNE SITUATION D'ÉCHEC

Il n'est jamais aisé d'annoncer une situation d'échec à un candidat, mais certaines stratégies peuvent faciliter la tâche.

- S'appuyer sur des faits.
- S'appuyer sur des notes prises durant les pratiques ou les mises en situation.
- Se référer aux manuels et aux guides, au plan de cours et aux plans de leçon.
- Rappeler aux candidats les corrections suggérées et les commentaires émis pendant la formation.
- Faire preuve de transparence et de compréhension tout en demeurant crédible.
- Utiliser le rapport de situation d'échec en cours de formation.

N.B. Les feuilles d'évaluation des candidats pour les brevets du programme Soins d'urgence, ainsi que les rapports d'échec et grilles d'évaluation sont disponibles sur le site Internet de la Société de sauvetage.

Le présent guide a été conçu par la Société de sauvetage pour aider les MPS lors de l'enseignement des différents cours du PSU. Toutefois, étant donné la constante évolution des connaissances et techniques dans le domaine des premiers soins, il est prévisible que des ajustements devront être apportés tant au contenu du guide qu'à l'enseignement des moniteurs. La Société de sauvetage recommande donc à ses moniteurs de se tenir à l'affût des changements en consultant régulièrement son site Internet et le Facebook des moniteurs de la Société de sauvetage afin d'obtenir l'information quant aux changements qui pourront être apportés ou pour consulter de nouvelles fiches techniques qui pourront être ajoutées.
